

**Délibération n°2018-03-07**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	53
Pouvoirs	23
Votants	76

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 juin 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Soursac.

**Bernard Rouge** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Mady Junisson	<b>Jean-Pierre Bodeveix</b>	à	François Ratelade
<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Martine Leclerc	<b>Sandra Délibit</b>	à	Philippe Roche
<b>Daniel Escurat</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Alain Fonfrede</b>	à	Pierre Coutaud
<b>Frédérique Fraysse</b>	à	Tony Cornelissen	<b>Fabienne Garnerin</b>	à	Véronique Bénazet
<b>Henri Granet</b>	à	Jean Stöhr	<b>Alain Gueguen</b>	à	Stéphanie Gautier
<b>Dominique Guillaume</b>	à	Éric Cheminade	<b>Jean-Pierre Guitard</b>	à	Michel Guitard
<b>Michel Lacrocq</b>	à	Laurence Boyer	<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jean-François Michon
<b>Jean-François Loge</b>	à	Bernard Rouge	<b>Laurence Monteil</b>	à	Françoise Béziat
<b>Philippe Pelat</b>	à	Martine Pannetier	<b>Michel Pesteil</b>	à	Christophe Arfeuillère
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Nathalie Peyrat</b>	à	Jean-Marc Michelin
<b>Serge Peyraud</b>	à	Jean Valade	<b>Gérard Rougier</b>	à	Gilles Magrit
<b>Michel Saugeras</b>	à	René Lacroix			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Éric Bossaert, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Bernard Couzelas, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Geneviève Disdero, Cécile Martin, Daniel Mazière, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Jean Robineaux, Valérie Sérrurier, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

## Validation, intégration contrat Creuse Amont 2018-2022

Le président explique que le projet de contrat de rivière « Creuse amont » est un outil opérationnel développé à l'échelle du bassin versant amont de La Creuse depuis ses sources jusqu'à la commune d'Alleyrat et intégrant l'ensemble de ses affluents. Piloté par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, le projet intègre aussi une portion des territoires de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et de Haute Corrèze Communauté. Les deux EPCI ont, de par leur volonté, participé à faire émerger le projet.

Le programme d'actions prévues fait suite à deux années de diagnostic et d'état des lieux du territoire et de mobilisation d'un ensemble de partenaires invités à s'associer à une démarche concertée. En effet, la volonté portée par le projet vise à contribuer à une gestion globale de la ressource en eau du territoire, patrimoine naturel tant emblématique que fragile.

De nombreux porteurs de projets ont exprimé la volonté d'intégrer ce contrat en tant que maître d'ouvrage. Le programme d'actions, d'un montant prévisionnel global de 3,5 millions d'euros est co-construit avec les porteurs de projets, et établi en concertation avec les partenaires financiers. Il est éligible aux conditions de financement de différents financeurs dont : l'agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine, du département de la Creuse.

Considérant que la validation du contrat par les différents partenaires nécessite la présentation d'une délibération de chaque maître d'ouvrage, indiquant sa volonté d'intégrer la démarche, validant sa programmation telle que décidée par le comité de pilotage, et autorisant le Président ou son représentant à signer le contrat ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la démarche portée par la communauté de communes Creuse Grand Sud relative au projet de contrat de rivière « Creuse amont » et le lancement de sa phase opérationnelle prévue pour la période 2018-2022 ;
- **INDIQUE** sa volonté d'intégrer la démarche ;
- **APPROUVE** pleinement le rôle de coordinateur principal assuré par la communauté de communes Creuse Grand Sud, pilote du projet et maître d'ouvrage principal du projet ;
- **VALIDE** la programmation co-construite avec les partenaires associés et validée par le comité de pilotage, sous réserve de l'octroi des subventions et des autres contributions financières ;

**Délibération n°2018-03-07**

- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces relatives au projet de contrat Creuse amont.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Soursac, le 28 juin 2018**

Le président,  
Pierre Chevalier

